



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire 6299**

**du 09/08/2017**

**Formation en cours de carrière - Demande de dérogation pour une mission de formation à l'étranger**

**Cette circulaire annule et remplace la circulaire précédente**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental, maternel et primaire ORDINAIRE - Fondamental, maternel et primaire et secondaire SPECIALISE

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2017 au 30/06/2018

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : AUCUNE date limite
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Mission de formation à l'étranger,  
Dérogation,  
Formation.

#### Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire,
- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires officielles subventionnées ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisés libres subventionnées ;
- Aux chefs des établissements des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisés organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires spécialisés officielles subventionnées;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires spécialisés libres subventionnées ;
- Aux chefs des établissements des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires, spécialisés organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information :

- Aux membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement fondamental, maternel et primaire ordinaire ;
- Aux membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement fondamental, maternel et primaire et secondaire spécialisé ;
- Aux membres du service de la Vérification comptable de l'enseignement fondamental, maternel et primaire ordinaire ;
- Aux membres du service de la Vérification comptable de l'enseignement fondamental, maternel et primaire et secondaire spécialisé ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant;
- Aux associations de parents ;
- Aux organes de représentation et de coordination.

#### Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale

#### Personnes de contact

Service ou Association : **Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé**

Nom et prénom	Téléphone	Email
Esther RUSURA	02/690.88.96	<a href="mailto:esther.rusura@cfwb.be">esther.rusura@cfwb.be</a>

## Table des matières

<b>CONCERNE : DEMANDE DE DÉROGATION POUR MISSION DE FORMATION À L'ÉTRANGER ....</b>	<b>3</b>
<b>1. DÉFINITIONS .....</b>	<b>3</b>
Mission de formation à l'étranger.....	3
Congé pour mission .....	3
<b>2. PROCÉDURE.....</b>	<b>3</b>
<b>3. ANNEXE .....</b>	<b>3</b>

**CONCERNE : Demande de dérogation pour mission de formation à l'étranger**

**1. Définitions**

**Mission de formation à l'étranger** : cette dérogation est exclusivement destinée aux enseignants et/ou directions d'école, travaillant au sein d'un établissement scolaire et qui souhaitent suivre une formation dans un pays étranger, ou donner une formation à l'étranger.

**Congé pour mission** : ce type de demande est à adresser à l'AGPE et concerne généralement le projet COMENIUS et DA VINCI.

Le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) met à disposition un résumé de la réglementation ainsi que le suivi de la procédure dont voici le lien hypertexte :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25594>

**2. Procédure**

Vous devez renvoyer le formulaire « [Annexe FCC/Mission de formation à l'étranger](#) » dûment complété par courriel via votre **adresse mail administrative** (pour rappel : [ecXXXXXX@adm.cfwb.be](mailto:ecXXXXXX@adm.cfwb.be) ou le [poXXXXXX@adm.cfwb.be](mailto:poXXXXXX@adm.cfwb.be)). De cette manière vous pourrez demander un accusé de réception qui vous rassurera sur le transmis et la réception de la demande.

**Personne ressource**

Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Service général de l'Enseignement fondamental ordinaire et de l'Enseignement spécialisé  
Madame Esther RUSURA  
Bureau 2 F 259  
Rue Adolphe Lavallée 1  
1080 BRUXELLES  
TEL: 02/690.88.96  
MAIL: [esther.rusura@cfwb.be](mailto:esther.rusura@cfwb.be)

**3. Annexe**

Je vous remercie pour le respect de ces dispositions.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

**Annexe FCC / Mission de formation à l'étranger**

**Cadre réservé à la direction\*, au pouvoir organisateur ou son délégué\*\***

Nom de l'établissement : (Cachet LISIBLE)

Adresse :

CP : LOCALITE :

Numéro FASE :

Type d'enseignement <sup>1</sup>:

- ◆ maternel **ordinaire**/primaire **ordinaire**/fondamental **ordinaire**
- ◆ maternel **spécialisé**/primaire **spécialisé**/fondamental **spécialisé**/secondaire **spécialisé**

Date(s) de la formation :

Date de départ pour la mission :

Date de retour de la mission :

Durée de la formation :

**Sujet de la formation :**

**But de la mission :**

**Destination :**

Lieu de la formation :

Adresse :

CP :

LOCALITE :

**Composition de la délégation :** (personne(s) pour laquelle (lesquelles) est demandée la formation)

Organisateur de la formation:

Date et signature de la Direction, du pouvoir organisateur ou son délégué :

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile

\* pour les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* pour les établissements subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

